



BILAN 1 an post-attentats

Cabinet du Ministre Gosuin

1/ En préambule :

Suite aux attentats perpétrés le 22 mars 2016 à l'aéroport de Zaventem et dans le métro bruxellois, et plus généralement, de la menace terroriste, certains secteurs – dont l'activité est liée à l'image et à l'attractivité de la Région – ont connu des difficultés importantes : c'est le cas du secteur HORECA, du Tourisme et des commerces de détail.

[La BNB annonce](#) que le coût des attentats oscillera entre 0.2 et 0.3% du PIB. On le sait, cette perte est largement subie par Bruxelles.

Dès le lendemain des attentats, le Ministre de l'Economie et de l'Emploi a demandé à son administration de faire un monitoring spécifique de manière à suivre la situation particulière de ces secteurs importants du tissu économique bruxellois.

Enseignement ? Le déficit d'attractivité de la Région a eu impact relativement limité sur la dynamique économique globale de la Région. Le dynamisme entrepreneurial spécifique à la Région et les signes de reprise économique limitent heureusement l'impact négatif. Mais il est clair que certains secteurs, en particulier ceux qui forment le tissu économique bruxellois, ont particulièrement souffert.

Deux facteurs justifient cet impact relativement limité.

1/ D'une part, la bonne tenue de l'économie bruxelloise au sens large, avant les attentats, a contribué à en atténuer les conséquences négatives : le taux de création d'entreprises augmente, le nombre de demandeurs d'emploi diminue.

2/ D'autre part, même si c'est objectivement délicat à évaluer, les mesures de soutien qui ont été prises ont aidé nombre d'entreprises à garder la tête hors de l'eau.

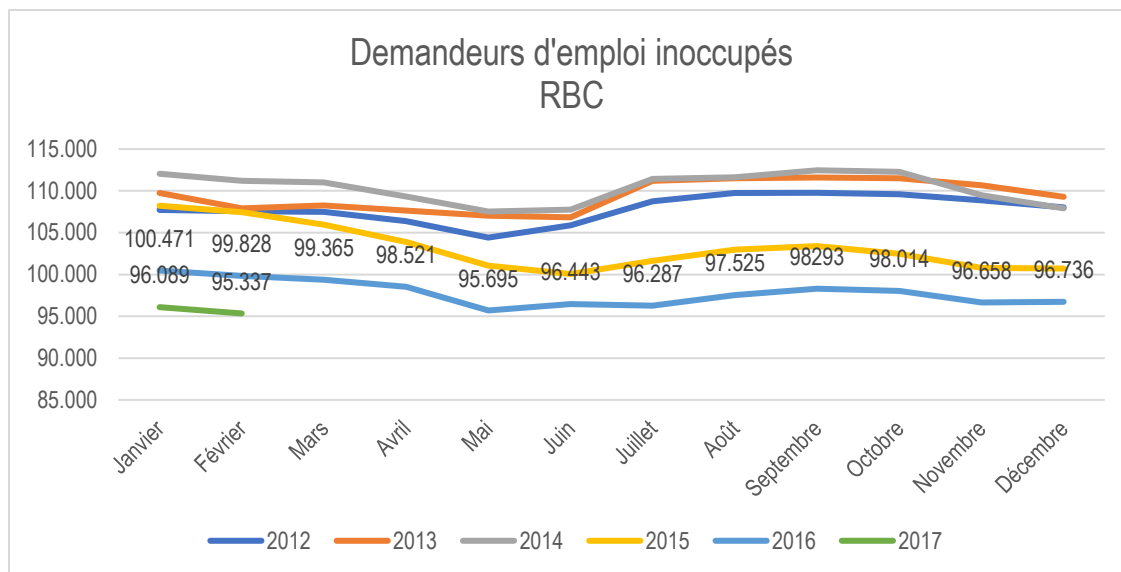
Les indicateurs le montrent : on retrouve progressivement la situation pré-attentats.

Précision méthodologique. Absence de données sectorielles concernant :

- **Les entreprises assujetties à la TVA**, les créations et cessations (la DGS n'a pas encore publié ses statistiques sectorielles relatives à 2016 ; elles sont disponibles 9 mois après la période écoulée). Vérifier si la DGS dispose de données provisoires à ce sujet ?
- **Les indépendants** (l'INASTI n'a pas encore publié ses données relatives à 2016; elles sont généralement disponibles au début du second semestre de l'année suivante). Vérifier si l'INASTI dispose de données provisoires à ce sujet ?
- **Les voyages en transport en commun** en RBC (données mensuelles ; cf. suggestion de l'IBSA de contacter la STIB)
- **La situation financière des entreprises** des secteurs potentiellement touchés (Nb : les comptes sont déposés à la BNB au plus tard 7 mois après la clôture de l'exercice. Graydon publie un rapport sur la situation financière des PME en début d'année – le rapport 2017 se rapporte aux données de 2015)
- **Le taux de survie des entreprises** selon le secteur d'activité (Graydon/Unizo/Ucm publient un Atlas du créateur, durant le mois d'avril, sur base des données de l'année précédente. Il intègre des statistiques sur le taux de survie par secteur d'activité).
- **Le nombre d'emplois** (postes de travail – données ONSS) en RBC relatifs à l'année 2016. Les dernières données disponibles relatives au nombre d'emplois dans les établissements localisés en RBC (données décentralisées) concernent l'année 2015.

2/ Analyse (source : Direction Générale Statistique) :

- Tous les indicateurs sont globalement au vert. On voit une **augmentation du nombre d'entreprises en activité qui a dépassé les 100.000 entreprises à Bruxelles** (pour la première fois depuis 2012)
- Diminution des cessations (en ce compris les faillites).
- Immigration : **d'avantage d'entreprises venues s'installer à Bruxelles** (+120 entreprises qu'en 2015 -> 2500 entreprises au total). **Mais ce résultat positif n'est pas compensé par les entreprises parties (émigration)**. Un nombre très important (plus de 3000) d'entreprises ont quitté le territoire bruxellois. Le solde net migratoire – qui a toujours été négatif à Bruxelles – est donc plus important en 2016. Mais cela est à nuancer : en effet, **le taux de création d'entreprises a augmenté**. Ce taux de création est plus élevé que la moyenne des années précédentes. Et en parallèle, **le taux de cessation a diminué** : il est plus faible que tout ce qu'on connaît depuis 2012... et rejoint progressivement la moyenne nationale (7%).
- A noter enfin que le taux de création bruxellois (13%) reste plus important que celui de la Flandre et Wallonie.
- En parallèle, le nombre de demandeurs d'emploi a diminué en Région bruxelloise. Depuis 2014, le nombre de DEI (demandeurs d'emploi inoccupés) inscrits régresse chaque année. **Le nombre de DEI inscrits en décembre 2016 a diminué de 4% par rapport à l'année précédente. On observe la même tendance au début de cette année. En février 2017, 95.337 DEI étaient inscrits auprès d'Actiris, soit 4% de moins qu'en février 2016.**



3/ Analyse sectorielle

➤ Secteur hôtelier

Au niveau du chiffre d'affaire des hébergements touristiques, la conséquence des attentats est très forte, avec une baisse de 25% entre le 2ème trimestre 2015 et le 2ème trimestre 2016, se résorbant à une baisse de 17% si l'on compare le 3ème trimestre 2015 au 3ème trimestre 2016.

Les attentats de Bruxelles ont fait chuter les taux d'occupation en RBC, entre 20% et 29%, selon le mois concerné, jusqu'en septembre 2016. Sur base des [dernières données publiées par visit.brussels](http://visit.brussels), on peut raisonnablement penser que le taux d'occupation a repris le chemin de la croissance. Par rapport aux taux observés en 2015 et 2014, les pourcentages de régression sont en effet plus faibles dès le mois d'octobre 2016, pour atteindre un recul de seulement deux points de pourcentage au mois de janvier 2017.

➤ Commerce de détail et restauration

L'évolution du chiffre d'affaire par trimestre (source IBSA) dans la **restauration** bruxelloise montre de façon surprenante une hausse de 5% entre le 3ème trimestre 2015 et le troisième trimestre 2016, conséquence probable de l'installation des caisses enregistreuses.

Au niveau des faillites, celles-ci sont par contre en augmentation, avec 38 faillites supplémentaires sur les 10 premiers mois de 2016, par rapport au dix premiers mois de 2015, avec un total de faillites prononcées de 338 de janvier à octobre 2016.

Quant au **commerce de détail**, l'impact global est plus limité, avec une baisse de 4% entre le 2ème trimestre 2015 et le 2ème trimestre 2016, se résorbant à une baisse de 3% si l'on compare le 3ème trimestre 2015 au 3ème trimestre 2016.

Concernant l'évolution des faillites dans ce secteur, celles-ci sont en nette diminution, avec 43 faillites prononcées en moins sur les 10 premiers mois de 2016, par rapport au dix premiers mois de 2015, soit une baisse de 13%.

➤ **Recours massif au chômage temporaire**

Les trois grands secteurs identifiés dans le cadre du monitoring des attentats (Restauration, Tourisme¹, Commerce de détail) ont recouru massivement au régime du chômage temporaire, du chômage temporaire pour force majeure et du chômage temporaire pour force majeure suites aux menaces terroristes. **Entre le 01/11/2015 et le 31/10/2016, 16.808 bruxellois ont été soutenus par l'ONEM dans le cadre du régime de chômage temporaire, soit 2 fois plus que le nombre de chômeurs temporaires au cours de la période précédente (7187).** Le chômage temporaire pour force majeure a concerné quant à lui 4.000 personnes, soit 11 fois plus que la période précédente.

Enfin, **1.036 personnes ont été soutenues par l'ONEM dans le cadre du régime du chômage temporaire pour force majeure en raison de menaces terroristes au cours de la période couvrant le mois de novembre 2015 au mois de mai 2016.**

La plupart des personnes soutenues par l'ONEM dans le cadre des 2 premiers régimes sont employées dans le secteur du Tourisme - en ce compris l'hébergement - (=58% des 3 secteurs identifiés en 2015/2016) et le secteur de la restauration (=25% à 35% selon le régime utilisé). Le secteur du commerce de détail représente quant à lui, 8% du premier régime et 17% du second. Le dernier régime (chômage temporaire pour force majeure suite aux menaces terroristes) concerne principalement le secteur de la restauration (50% en 2015/2016) et dans une moindre mesure le secteur du commerce de détail (28%) et le secteur du tourisme (22%).

Les dernières valeurs publiées par l'ONEM en ce qui concerne les régimes de chômage temporaire et de chômage temporaire pour force majeure nous indiquent que ces régimes ont encore été fortement utilisés par le secteur de la restauration et celui du tourisme durant le second semestre 2016 (données jusqu'au mois d'octobre). Le secteur du commerce de détail, quant à lui, semblait retrouver les valeurs observées les années précédentes.

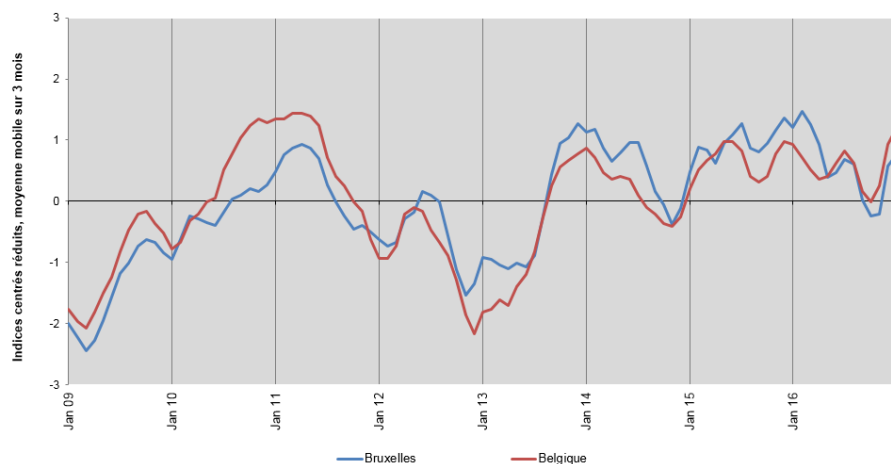
	11/2014 – 10/2015	11/2015 -10/2016
Chômage temporaire	7187	16.804
Chômage temporaire pour force majeure	354	4.000

¹ 55. Hébergement (79) ; Activités des agences de voyage, ... (79) ; Activités créatives, ... (90)

➤ Confiance des entreprises/consommateurs

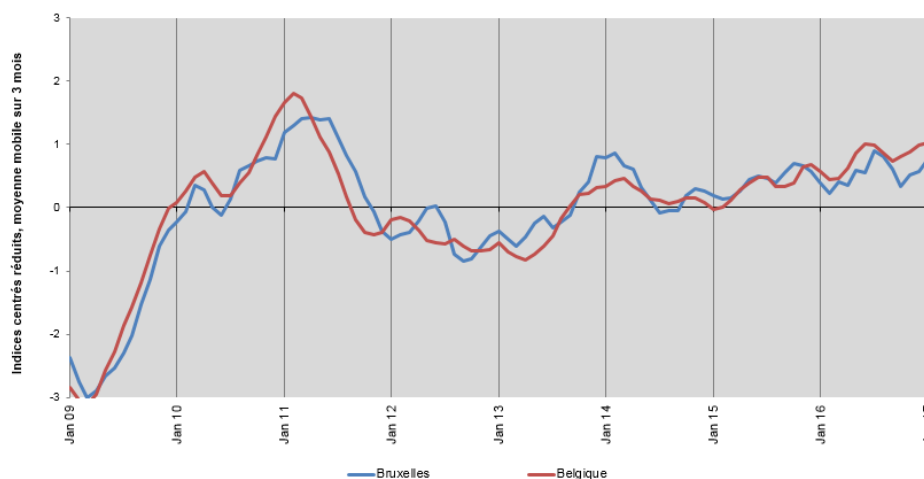
L'IBSA publie des données sur la confiance des entreprises et des consommateurs en comparant les valeurs de la RBC à celles de la Belgique. On constate une reprise de la confiance des consommateurs au début de cette année suite une baisse régulière de celle-ci durant l'année 2016 (mars à novembre).

Indicateur de la confiance des consommateurs



Si la confiance des entreprises était relativement basse en octobre 2016 par rapport à celle des entreprises actives en Belgique, celle-ci s'approche des valeurs observées à l'échelle de la Belgique début 2017.

Indicateur de la confiance des entreprises



Suite à une baisse très marquée de l'activité économique en 2016, en particulier en RBC, on observe une reprise en début d'année.

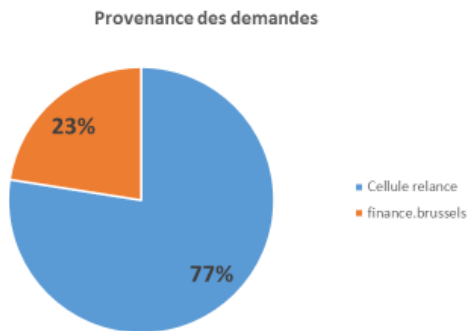
Pour un certain nombre d'entrepreneurs, il fallait un coup de pouce pour permettre de laisser passer la vague. Les différents instruments économiques bruxellois ont joué leur rôle et coordonné leurs efforts, y compris avec le secteur privé (notamment le Centre d'entreprises en difficultés animé par BECI).

2/ Qu'a fait la Région ? Résultats des dispositifs mis en place.

Le Gouvernement bruxellois a immédiatement réagi en approuvant dès avril 2016 une série de mesures visant à soutenir l'économie bruxelloise, déjà durement impactée par le *lockdown* consécutif aux attentats de Paris. Des mesures pour aider les indépendants et chefs d'entreprise de Bruxelles et des 19 communes d'agglomération confrontés à une perte de revenus. Et, plus largement, pour maintenir la dynamique économique de la Région.

Dès le 2 mai 2016, l'ensemble du dispositif mis en place par la Région était opérationnel. Depuis cette date, 324 entreprises se sont adressées à la Région pour obtenir des informations, un accompagnement ou un financement. La majorité d'entre eux (77%) se sont adressés au dispositif mis en place, et 23% ont bénéficié d'une aide en s'adressant directement à l'invest bruxellois (finance.brussels) dans le cadre de leur demande de crédit de crise.

324 sociétés bruxelloises ont fait appel aux mesures régionales de crise



- 324 sociétés ont fait appel aux mesures régionales de crise depuis le début de l'opération le 2 mai 2016.
- 77% (soit 251) des demandes ont été gérées par la cellule de relance.
- 23% (soit 73) ont fait appel à finance.brussels directement dans le cadre de leur demande de crédit de crise.

Parmi celles-ci, 134 entreprises ont fait l'objet d'un diagnostic pour identifier leurs principaux besoins, 120 entreprises ont bénéficié d'un soutien actif, cela représente près de 1300 emplois. Sur la totalité des entreprises ayant contacté la Région, 37% ont fait l'objet d'un accompagnement personnalisé et 16% d'un financement. Certaines d'entre elles ont bénéficié à la fois d'un accompagnement et d'un crédit.

2.1. Accompagnement

➤ Organisation d'une communication et information régionale ciblée via le service du 1819.

Une communication spécifique grand public a été organisée par le service 1819, guichet unique pour l'information et l'orientation des entrepreneurs bruxellois et de son renforcement. Le 1819 a formé et renforcé son équipe et mis en ligne une application interactive, un **roadbook** contenant des explications sur le dispositif régional mais également sur les mesures prises par le gouvernement fédéral comme par exemple le recours possible au chômage temporaire ou les reports de charges (TVA, cotisations). Ce roadbook a permis d'informer les entrepreneurs eux même mais également tous les intermédiaires concernés. Plusieurs rencontres ont été organisées, par exemple avec les professionnels du chiffre, de sorte qu'ils puissent à leur tour informer leurs clients sur les possibilités d'aides offertes.

Objectif : informer et orienter le plus rapidement possible l'entrepreneur touché par les effets négatifs des attentats

➤ Mise en place d'une cellule d'accompagnement ad hoc destinée aux entrepreneurs fragilisés

Les services offerts par Atrium et Impulse ont été renforcés temporairement par un pool d'experts multidisciplinaire mis à disposition des entrepreneurs pour les accompagner en fonction de leurs besoins: *des experts comptables, des experts juridiques en droit social, fiscal, commercial, des sociétés, et des baux commerciaux ; des experts en vente & marketing/communication ; des experts en management de crise ; des experts en plans d'affaires, plans financiers et recherche de financement ; des experts en aides publiques ; des experts en aménagement d'espaces commerciaux.*

Objectif : fournir un accompagnement ciblé pour trouver des solutions financières, juridiques, administratives et marketing pour contrer les conséquences négatives du contexte (Impulse, Atrium, Centre d'entreprises en difficultés). **Budget : 600.000 euros**

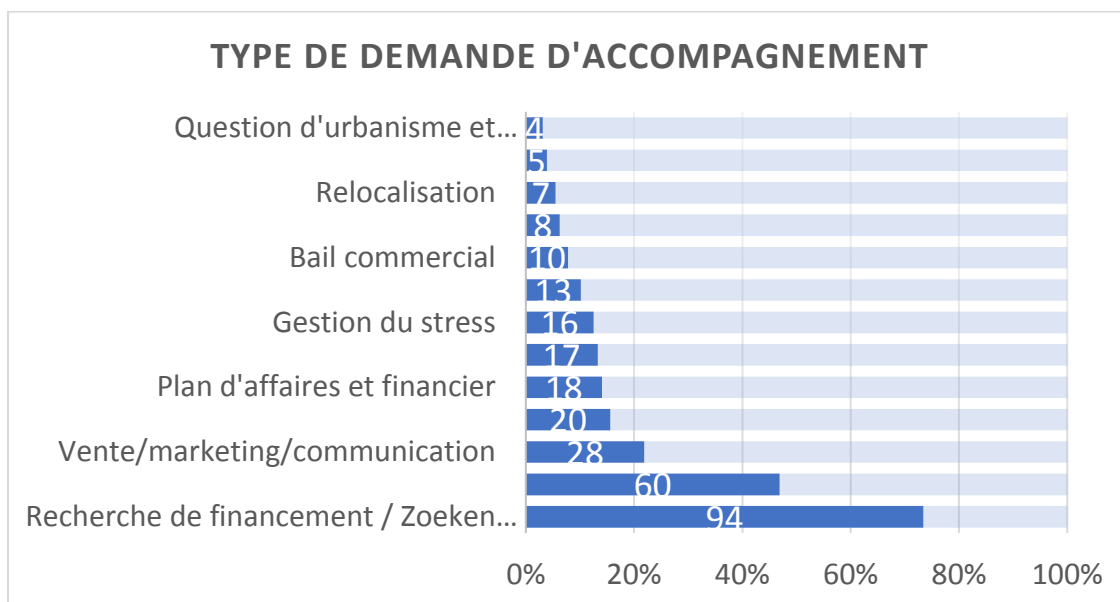
Le CED a établi, à leur demande, un **diagnostic pour 134** entrepreneurs. 17% d'entre eux ont été directement accompagnés par le CED, **66% ont été orientés vers la « cellule de relance »** afin de recevoir un accompagnement *ad hoc* en fonction de leurs besoins spécifiques. Ce sont 95 entrepreneurs qui ont bénéficié de cet accompagnement gratuit, parfois par plusieurs experts distincts (ce sont 110 missions d'expertise qui ont été mobilisées pour les accompagner **avec au minimum une expertise ciblée** sur leurs besoins : améliorer leurs business modèle, obtenir des financements, améliorer leurs présence et marketing online, bénéficier de conseils juridiques, mais aussi d'un diagnostic complet de leurs points de vente, revoir le graphisme de leurs outils de communication, accéder aux subsides régionaux.). Un an après les attentats, la **majorité de ces accompagnements sont finalisés (93%)**.

Le Profil des entrepreneurs qui ont bénéficié d'un accompagnement spécifique :

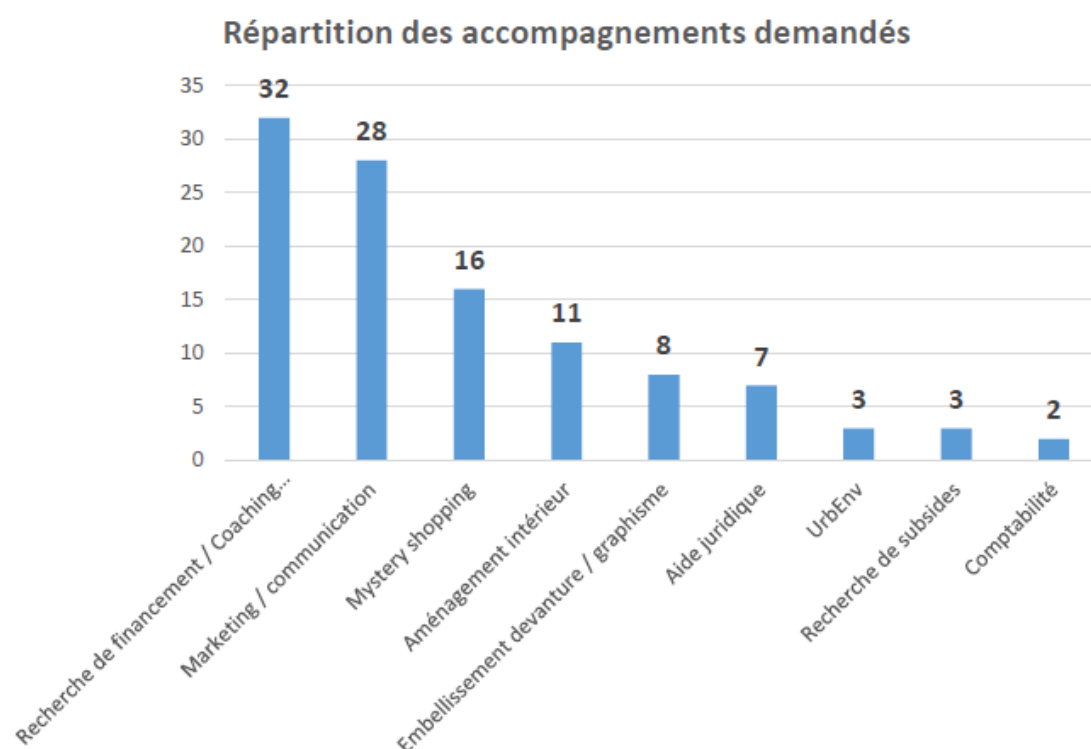
- Ils sont issus des commerces (43%) ; de la restauration (25%) et de l'hébergement touristique (10%).
- Ils viennent de Bruxelles-Ville (44%); Ixelles (16%) ; Saint Gilles (7%), Schaerbeek (5%), Etterbeek (5%) et des autres communes dans une moindre mesure.

- La toute grande majorité sont des TPE, 78% ont moins de 6 salariés (52% sont des entreprises de 2 à 5 personnes et 26% sont des indépendants). Seuls 6% ont plus de 20 employés. Ces 95 entreprises ensemble représentent 550 emplois.

On peut relever que, lors de leur 1^{ère} prise de contact au CEd, 17% de ces entrepreneurs ont exprimé un besoin d'accompagnement dans la gestion du stress.



In fine, leurs besoins d'accompagnement concernaient essentiellement la recherche de financement et la définition d'un plan d'apurement.



2.2. Financement

Via le Fonds Bruxellois de garantie, la Région bruxelloise s'est portée garante auprès des entreprises qui rencontrent des problèmes de trésorerie liés aux attentats. Un fonds spécifique de crédits de crise a également été mis en place par finance.brussels (la SRIB société régionale d'investissement de Bruxelles) à destination des entreprises qui se situent dans les zones impactées.

➤ Soutien aux trésoreries des entreprises (prêts)

Soit : un dispositif de soutien financier en réponse aux problèmes de trésorerie causés par une chute d'activité en raison des attentats. Deux instruments ont été mis en place, l'un destiné aux TPE, l'autre aux PME :

1/ Prêts de crise pour les TPE proposés par finance.brussels et garantis par le Fonds bruxellois de garantie: des crédits de maximum 20.000 € à un taux de 2%.

2/ Prêts de crise pour les PME classiques proposés par finance.brussels et garantis par le Fonds bruxellois de garantie : des crédits de maximum 250.000 € à un taux de 4%.

Ce sont donc 54 dossiers ont fait l'objet d'un accord de finance.brussels pour un montant total de **5.219.000 €**. 31 dossiers concernent des prêts de plus de 20.000€. Grâce aux prêts octroyés, c'est **618 emplois** qui ont pu être maintenus. Les principaux **secteurs d'activités** soutenus par ces mesures sont le secteur horeca et le commerce de détail.

Au total, 173 demandes de prêt ont été introduites auprès de finance.brussels. Les conditions d'octroi des prêts étaient liées à la perte démontrée du chiffre d'affaires. La période de référence comprenait la période précédant les attentats pour inclure les difficultés liées au lockdown qui avait suivi les attentats de Paris. Sur l'ensemble des demandes de prêts introduites, 31 % des demandes ont été accordées et 44 % ont été refusées.

Les dossiers refusés l'ont été principalement parce que le critère de diminution de minimum **30 % du chiffre d'affaires** n'est pas atteint ou parce que la capacité de remboursement sur base des chiffres historiques n'est pas démontrée ou encore parce que l'entreprise présentait des difficultés financières importantes bien avant le lockdown de 2015.

Les 25 % restants n'ont pas pu aboutir à une décision de finance.brussels car les renseignements complémentaires demandés à l'entreprise n'ont jamais été transmis malgré l'accompagnement offert.

➤ Garantie régionale aux crédits de trésorerie

L'octroi des crédits de trésorerie aux entrepreneurs a été facilité via un dispositif temporaire de garanties spécifiques par le Fonds de Garantie ciblés vers les entreprises des secteurs et zones impactées. Il était prévu que ces dossiers de financement seraient préparés avec l'appui des structures d'accompagnement et en concertation avec le secteur bancaire ; les entreprises bénéficiaires recevraient un accompagnement et un suivi.

54 prêts ont été garantis par le Fonds pour un montant total de 3.450.250 €. Aucune banque n'a introduit ou facilité de demande de crédit.

➤ **Anticipation de la liquidation des primes dossiers investissements dans le cadre de l'expansion économique**

Objectif : augmenter la capacité de trésorerie des entreprises concernées en procédant à la liquidation des primes par Bruxelles économie emploi (BEE)

Contact Presse : cbonbled@gov.brussels – 0499 51 26 31